

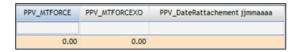
• FAQ Prime de partage de la valeur (PPV)

Comment faire une régularisation ? Comment forcer pour avoir l'exonération totale ?

Il convient d'utiliser le profil ci-dessous :



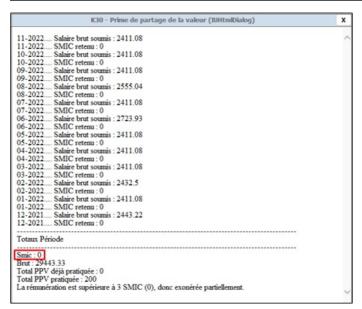
Cela génère deux colonnes : La colonne PPV_MTFORCE pour les montants non exonérés et PPV_MTFOREXO pour les montants totalement exonérés :



Pourquoi le SMIC est à 0 dans la bulle explicative ?

C'est lié au fait que le salarié ne cotise pas au chômage. Il n'est donc pas éligible à la RGC (ex : Fillon):

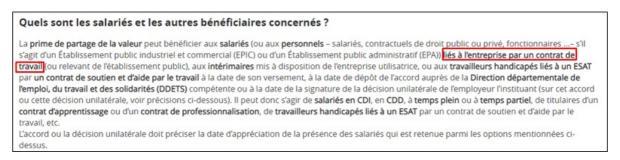




Pourquoi la Prime ne se met pas sur le bulletin?

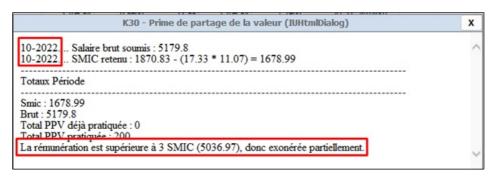


 Un salarié sans contrat de travail est exclu du bénéfice de la PPV. C'est notamment le cas des mandataires. Le code contrat étant "90 sans contrat de travail ou conventionnement"



Source : "La prime de partage de la valeur" sur le site du travail-emploi.gouv.fr.

• Un salarié entré le 1er du mois. Il n'a pas d'historique sur les 12 derniers mois. Exemple d'un salarié entré en octobre :



C'est pourquoi le montant est souvent non exonéré. Si on souhaite un montant exonéré, il faut utiliser le profil PPVFORCE.

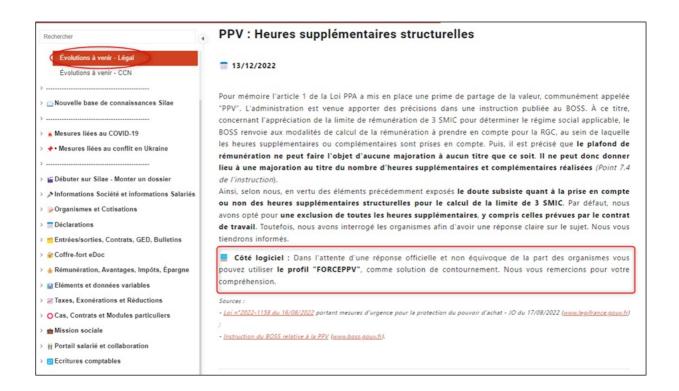
Différence entre exonération totale et exonération partielle :

- La prime est exonérée totalement lorsque le cumul brut est inférieur à 3 fois le Smic, c'est la K42 qui apparaît sur le bulletin.
- La prime est exonérée partiellement si le cumul brut est supérieur à 3 fois le Smic. La prime est soumise à CSG et à l'impôt. La K30 se met sur le bulletin si le dossier est inférieur à 250 salariés. Sinon c'est la K15 car le montant de la prime est en plus soumise au forfait social à 20%.

PPV et heures supplémentaires

Actuellement les HS sont exclues du calcul de la limite des 3 SMIC. Nous attendons une position officielle de l'administration.

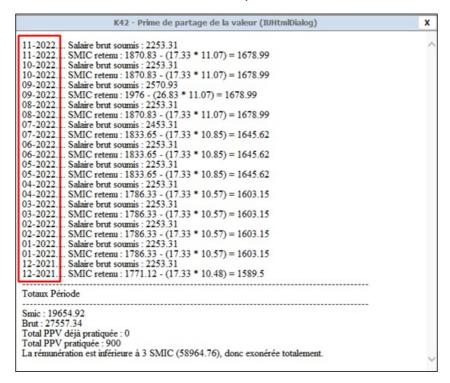




Comment fonctionne les colonnes de rattachement du profil PPV ?

 Si aucune date n'est indiquée alors la date de rattachement en DSN est le mois du bulletin.

Les 12 derniers mois commencent à partir de novembre 2022 :

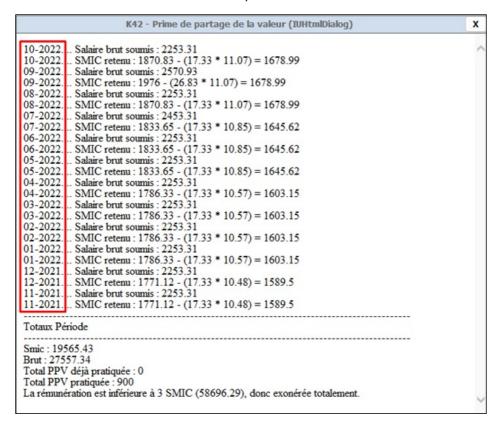


• Si on indique une date de rattachement au 01/10/2022.



PPV_DateRa 10112022

Les 12 derniers mois commencent à partir de d'octobre 2022 :



☆ À noter:

Si la prime est distribuée en plusieurs fois alors il faudra indiquer la date de rattachement du 1er versement. Actuellement, il n'y a pas de contrôle de la période de rattachement.

Est-ce que PPV et PEPA sont cumulables ?

Oui, les deux primes sont cumulables :



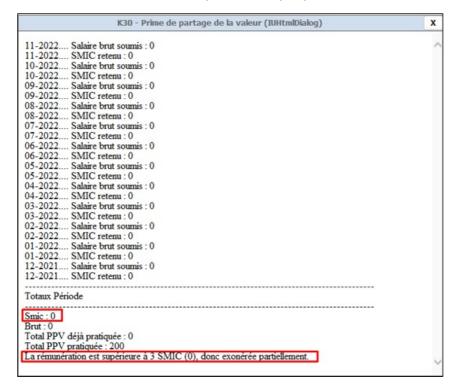
la loi n°2022-1158 du 16 août 2022, article 1 précise :

VI. - Lorsque, entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023, la prime de partage de la valeur est versée aux salariés ayant perçu, au cours des douze mois précédant son versement, une rémunération inférieure à trois fois la valeur annuelle du salaire minimum de croissance correspondant à la durée de travail prévue au contrat mentionnée à la dernière phrase du deuxième alinéa du III de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale, cette prime, exonérée dans les conditions prévues au V du présent article, est également exonérée d'impôt sur le revenu ainsi que des contributions prévues à l'article L. 136-1 du code de la sécurité sociale et à l'article 14 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale.

La prime exonérée en application du premier alinéa du présent VI est incluse dans le montant du revenu fiscal de référence défini au 1° du IV de l'article 1417 du code général des impôts. En cas de cumul de la prime exonérée en application du premier alinéa du présent VI avec celle prévue à l'article 4 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021, le montant total exonéré d'impôt sur le revenu au titre des revenus de l'année 2022 ne peut excéder 6 000 €.

Absence complète et SMIC

Si le brut est à 0 alors le Smic pris en compte pour la limite des 3 Smic est aussi de 0 :



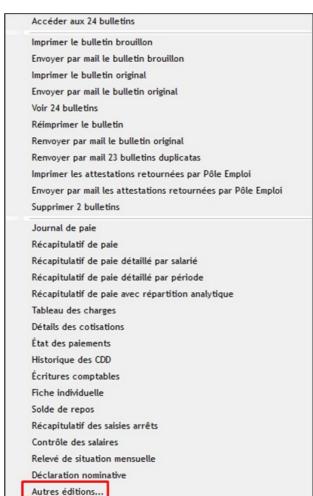
C'est la raison pour laquelle la CSG et les impôts s'appliquent sur la prime :





Existe-t-il un outil d'aide au calcul pour PPV?

Oui, il se trouve en faisant un clic droit sur la bulle générale des bulletins :





Autres éditions (IUPAIEtatAvancementListeAutresEdition... X Crédit d'impôt recherche : Cotisations patronnales prises en comptes. Journal de Paie Suivi du contingent des heures supplémentaires Controle ZFU Suivi de l'exonération JEI (limite 5 PSS annuel) Détail des Heures V.2019 Détail des Heures Analyse des heures d'activité partielle Indemnités de fin de contrat Etat de contrôle annuel de taxe sur salaires Contrôle réduction charges DOM TOM Contrôle base caisse de congés payés Suivi de la remise des cartes BTP ou TP aux salariés Prime 2021 sur le pouvoir d'achat Indemnité inflation : Contrôle des paiements Prime de partage de la valeur Prime 2020 sur le pouvoir d'achat Indemnités d'activité partielle versées Contrôle bases prévoyance avec indemnité activité partielle Prime 2018 sur le pouvoir d'achat

Plafond SMIC AF - HMaj * 3 (12 mois glissants)

BRUT de 1000 euros exonérés (0 = non / 1 = oui)